

Oppositions en cours

Enquête publique (chapitre 7.3)

- Gérance Bernard Nicod SA - Société Immobiliaria Cel SA, propriétaire de la parcelle n° 553 sise av. de Lavaux 101 à Pully.
- Régie de la Couronne SA - Caisse de pensions de la BCV, propriétaire de la parcelle n° 633 sise av. de Lavaux 90 à Pully.
- Habitants des Anciens-Moulins et environs.
- M. Henri Bovay, av. de Rochettaz 20 à Pully.
- Association PRO VELO Région Lausanne.



26, avenue de la Gare
Case postale 1112
1001 Lausanne

Tél. 021 311 11 11
Fax 021 331 19 00
Internet : www.bernard-nicod.ch



Immeubles commerciaux et d'artisanat

Pour renseignements :	Ph Maillefer 021 331 17 25
-----------------------	--------------------------------------

REÇU le
7 JUIN 2019

Ville de Pully
Direction des Travaux
Service de l'Urbanisme
Bureau des permis de construire
Chemin de Damataire 13
1009 Pully

N/réf : PHM

Lausanne, le 06 juin 2019

Concerne : Enquête publique
Ligne de bus à haut niveau de service
Projet partiel 7 (PP7) : tronçon Pully Damataire – Lutry – Corniche
Impact sur la parcelle n°553, av. de Lavaux 101 - Pully

Madame, Monsieur,

Par la présente, au nom et pour le compte de notre mandante, Immobiliaria Cel SA, propriétaire de la parcelle n°553, nous faisons opposition au projet de mise à l'enquête publique cité en titre.

Cette opposition est motivée par l'emprise provisoire et définitive que ce projet nécessite sur ladite parcelle, notamment par la suppression de places de parc.

De plus, cet impact entraînera indéniablement une diminution de la valeur de ce bienfonds.

Nous joignons à la présente une procuration de Immobiliaria Cel SA.

En vous priant de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

BERNARD NICOD S.A.
Ph. Maillefer
Gérant

REQU le
7 JUIN 2019

PROCURATION

Immobiliaria CEL SA, propriétaire de la parcelle 553 sis, chemin de Lavaux 101 à Pully donne par la présente procuration à la régie Bernard Nicod SA assumant la gérance de notre bienfonds, pour faire opposition à l'enquête publique de la ligne de bus à haut niveau de service, projet partiel 7 (PP7) : tronçon Pully Damataire - Lutry Corniche. Cette opposition est motivée par l'emprise provisoire et définitive que ce projet nécessite sur notre parcelle, notamment par la suppression de places de parc.

Ainsi fait à Andorre, le 6.6.2019


Immobiliaria CEL SA

6 juin 2019

Pour le compte du propriétaire "Caisse de pensions BCV"
parcelle n° 633 - Rd de Lavaux 9a à Pully.

Opposition au PP7 dans le délai imparté.

- 1) Refus de concéder (cession gratuite) de la surface
(~ 72 m²) à la Commune.
- 2) Refus de vendre la surface en vue de son transfert
au domaine public.
- 3) Aspect financier non réglé.
- 4) L'appartement situé au nord "côté" au de Lavaux"
du rez-de-chaussée serait trop dévaloriser par
l'emprise demandée du fait notamment d'une
proximité piétonne et zone d'attente du bus immédiate.

La partie engazonnée actuelle limite les nuisances
pour ce logement.

5) Une modification a été apportée sur le document
"Liste des emprises des supports LAC" 0-1 "

⇒ le Statut n'est pas "signée" mais refusée

6.6.2019

REGIE DE LA COURONNE SA

Agence Immobilière

Chemin de Pallin 6 - Case Postale

1009 Pully

Tel: 021 925 71 00 Fax 021 925 71 01

www.regiecouronne.ch

REÇU le
7 JUIN 2019

Pully, le 6 juin 2019

Madame, Monsieur,

Nous sommes des habitants du quartier des Anciens-Moulins et environs. Nous avons été mis au courant de l'intention de la Ville de Pully de supprimer le feu pour tourner à gauche (direction Est) et aller tout droit sur Damataire (direction Sud) au carrefour Anciens-Moulins/Lavaux quand on vient des Anciens-Moulins.

Nous souhaitons par cette lettre nous opposer à cette décision pour les raisons suivantes:

- Le temps de parcours pour rejoindre l'autoroute, l'Est, et le lac seront rallongés de manière considérable (pouvant facilement monter à 10 minutes aux heures de pointe) s'il faut faire le détour par le tronçon/rond-point de Reymondin déjà complètement saturé aux heures de pointe. Cette mesure concernant également les vélos, elle paraît difficilement conciliable avec une volonté de rendre la mobilité douce efficiente.

- Nombre d'entre nous sommes des familles cyclistes qui rejoignons très fréquemment le lac pour profiter de ses bords et de la piscine municipale, ou se rendent au travail à vélo. Un tel détour à vélo représente non seulement un détour décourageant en temps pour rejoindre le lac et un effort supplémentaire considérable de remonter/descendre l'avenue avec un vélo chargé, mais aussi et surtout, un danger supplémentaire, car ce tronçon Lavaux/Reymondin n'est pas pourvu de piste cyclable.

Nous vous remercions d'avance de nous démontrer en quoi il est absolument nécessaire de supprimer ce mouvement. La lecture du dossier technique n'est pas claire sur ce point, raison pour laquelle nous vous adressons cette opposition.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à ce courrier,

Cordialement,

Les signataires

Pully, le 6 juin 2019

Prénom

Nom

Signature

Marguerite

BERTRAND

Quentin
Maud

Toussaint
NACHU

Caetano

Braga

Tiago

Braga

Mamud

Braga

Ernesto

Braga

Marina

Lazreg

André

Lopez

Caetano Braga
Tiago Braga

2

Prénom

Nom

Signature

Maria

Krestyaninova



Delamarre Anne - Claire

Manon

~~Krestyaninova~~

Maresca



Kevin

RAVIER

Jessica

Lemos



Ricardo

DA Costa A

Gracia

Gomes

Annelmaire

Fuschetto

Bugille

Giffardet



Dia

Hussain

teresa

Afonso

Dia

Nathalie

ENZ

Samuel

Afonso



Sathyan

Naganadar

Samuel

Andreas

Kaufmann

Chantelle

Buultjens



HENRI BOVAY
ROCHETTAZ 20
1009 PULLY

OBSERVATIONS ET OPPOSITIONS

Toute inscription sur cette feuille doit être datée et signée

A quelques emplacements du tronçon
objet de la présente enquête publique
sur 3 communes, existent des passages inférieurs.
Une partie du passage inférieur actuel dans le
secteur 1 - correspondant à la Daurataire, est supprimé
dans le projet mis à l'enquête.
Je m'oppose à cette suppression, même partielle.
Je demande aux auteurs du projet de modifier
les dimensions des voies et des aménagements
de voirie pour conserver le passage souterrain
dans son intégralité.
Je suis conscient que le projet se situe en zone
urbaine, avec des espaces restreints et parfois
des contraintes fortes.
Néanmoins, par expérience professionnelle, je sais qu'il
est tout à fait acceptable et possible de modifier un peu
certaines dimensions, de gagner quelques dizaines
de centimètres dans les gabarits, de déroger
un peu des NORMES VAS (très très conventionnelles!)
pour conserver un ouvrage UTILE.
Même si la rampe côté Paudex n'est pas vraiment pour
le passage aux normes VAS, cette rampe et les
escaliers voisins sont sécuritaires. Ils évitent de
traverser à niveau la route de la Daurataire.
En conservant ces dispositifs existants, il sera ainsi
laissé la chance à nos concitoyens de traverser sans
la route sur à niveau.
De plus, les deniers publics seront économisés.
Je formule la même opposition si d'autres passages
inférieurs sont préparés à d'autres endroits
du tronçon mis à l'enquête.
Avoir des auteurs du projet pour les quelques modifications
à venir qui ne porteraient pas atteinte à l'existence de ce
projet fort en conservant la sécurité des piétons
grâce aux ouvrages existants. T/Bovay
NB: je formulerais la même opposition, par le PPS, 27 mai 2019
pour le p.i. de la Clergère.

RECOMMANDE
Municipalités de Pully, Paudex et Lutry

Lausanne, le 6 juin 2019

Concerne : opposition dans le cadre de la mise à l'enquête publique du réaménagement complet de la **RC 780 entre Pully (arrêts Moulins) et Lutry (arrêt Lutry Corniche)**

Madame, Monsieur,

Notre association, PRO VELO Région Lausanne, forte d'environ 1200 membres, a pour but de promouvoir le vélo dans les régions de Lausanne, comme l'attestent nos statuts, à disposition sur notre site internet¹.

Nous avons consulté avec attention le projet de réaménagement de la RC 780 entre Pully et Lutry. Ce projet prévoit à juste titre de donner plus de place à la mobilité douce et plus particulièrement à la mobilité cyclable, sur un tronçon où les aménagements cyclables font cruellement défaut depuis de trop nombreuses années.

Des aménagements cyclables continus et sûrs sont particulièrement nécessaires sur cet axe du fait qu'il n'existe pas d'autre alternative pouvant apporter fluidité et sécurité aux cyclistes se déplaçant dans l'est Lausannois. Nous sommes aussi convaincus que les habitants des communes de Pully, Paudex et Lutry sont favorables à des aménagements cyclables de qualité, comme l'a attesté l'acceptation de la votation sur les voies cyclables et chemins pédestres le 23 septembre 2018, avec respectivement 84.22%, 86.42% et 84.34% d'avis favorables dans ces communes.

Malheureusement, nous faisons le constat que les aménagements cyclables proposés dans le projet mis à l'enquête sont encore incomplets et doivent être repensés dans le but d'assurer la sécurité des cyclistes et de favoriser ce mode de déplacement.

Enfin, nous regrettons que les modes de transport ayant le moins d'impact en terme de bruit, de pollution de l'air et d'occupation de l'espace public ne soient pas mieux considérés alors qu'ils vont dans le sens de plusieurs politiques publiques menées à l'échelle de l'agglomération et du Canton.

Ces constatations nous conduisent donc à formuler la présente opposition et à vous présenter les remarques qui suivent.

¹ www.pro-velo-lausanne.ch/association/statuts-de-pro-velo-lausanne

Qualité de partie

Une association a qualité de partie, dans le cas où elle ne serait pas touchée dans ses intérêts propres ou ne se serait pas vue conférer une telle qualité par la loi pour autant qu'elle ait pour but statutaire la défense des intérêts de ses membres, que ces intérêts soient communs à la majorité ou au moins à un grand nombre d'entre eux et, enfin, que chacun de ceux-ci ait qualité pour s'en prévaloir à titre individuel.

L'impact du projet sur la pratique et la promotion de la mobilité douce dans l'est lausannois est évident et une majorité de nos membres réside dans la région lausannoise. Nos membres voient ainsi leurs droits et obligations touchés par la décision. Ils ont donc, individuellement, qualité pour agir.

Remarques sur l'aménagement pour la mobilité douce sur la RC 780

Continuité des aménagements

Afin d'assurer une plus grande sécurité et un plus grand confort des cyclistes, la continuité de l'aménagement est un principe auquel il n'est pas admissible de déroger. Or, nous constatons les discontinuités suivantes qui constituent le motif principal de notre opposition.

Pully, carrefour de la Damataire, sens Lutry-Lausanne :

Les cyclistes ne disposent d'aucun aménagement.

Nous demandons un marquage au sol (bande cyclable, rouge) longeant le bord droit de la chaussée et conduisant au futur trottoir partagé de l'avenue de Lavaux

Pully-Paudex, carrefour de la Damataire- route de Taillepie, sens Lausanne-Lutry :

Aucun aménagement cyclable n'est prévu. Le trafic TIM est trop important et la pente n'est pas suffisante dans ce secteur pour permettre aux cyclistes de se déplacer en sécurité sans bande cyclable.

Nous demandons un aménagement spécifique sur l'entier de ce tronçon ou alors de repenser ce secteur en adaptant les limitations de vitesse dans un esprit de cohabitation entre les modes de transport.

Sas vélos

Pully, carrefour de la Damataire, sens Lausanne-Lutry, deux sas vélos doivent être prévus aux feux en arrivant depuis l'avenue de Lavaux.

Lutry, carrefour du Voisinand, des sas vélos doivent être prévus au niveau des deux axes arrivant sur l'avenue de Lavaux. De plus, des « tourner à droite autorisés aux vélos » doivent être rendus possible par l'installation d'une signalisation adaptée.

Lutry, carrefour de la Petite-Corniche, idem supra.

Stationnement vélos

Seules 9 places vélos sont prévues sur l'entier du projet alors que de nombreuses places de stationnement voitures sont conservées, y compris sur le domaine public ou sur des parcelles dont le Canton de Vaud est propriétaire.

De plus, la disposition rectiligne prévue de ces 9 places de stationnement vélos ne semble pas propice à des systèmes de fixation et d'abri efficace.

Nous demandons des places de stationnement supplémentaires sûres et protégées des intempéries aux endroits suivants :

- Pully : aux abords des arrêts de bus « Moulins ».
- Paudex : aux abords du restaurant-hôtel du Château.
- Paudex : aux abords directs de l'arrêt « Paudex Marronnier »
- Lutry : aux abords directs des arrêts « Grand-Pont », « Voisinand », « Rive » et « Corniche ».

Marquage en rouge des zones de cisaillement (bande cyclable) :

Le marquage en rouge des zones de cisaillement permet de rappeler la présence des cyclistes dans ces zones d'intersection. Ce marquage manque aux endroits suivants :

Lutry, Chemin des Curtinaux.

Lutry, Carrefour de la Petite-Corniche

Pully, Carrefour de la Damataire (Anciens-Moulins et Damataire)

Gabarits et circulation des camions

Selon la norme VSS 640 201, sur un axe à 50km/h, le gabarit de la voie de circulation devrait être de 3.65m (hors bande cyclable) pour permettre le passage des camions sans empiéter sur la bande cyclable. Dans le présent projet, les voies TIM bordant une bande cyclable sont prévues à 3.00 m. Ce gabarit est donc clairement insuffisante pour permettre la circulation de camions sans nuire à la sécurité des cyclistes.

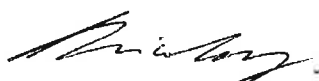
Autres remarques

Paudex, sens Lutry-Lausanne, secteur Bernardaz, depuis le bord droit de la chaussée, les cyclistes n'ont pas la possibilité de rejoindre la présélection permettant de se rendre au centre de Paudex. Le marquage est continu à cet endroit. Si la présélection est maintenue, nous demandons que celle-ci soit aussi accessible aux cycles.

Lutry, Petite-Corniche, feux de régulations du trafic automobile : nous demandons que ces feux n'affectent pas la circulation des cyclistes. L'installation de feux destinés aux cyclistes est donc nécessaire.

Lutry, Chemin de la Toffeyre, l'arbre projeté au niveau de l'îlot pourrait dangereusement masquer la visibilité pour qui s'insère sur l'avenue de Lavaux depuis ce chemin.

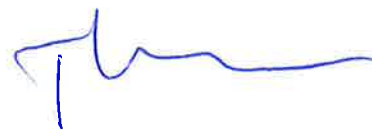
En vous remerciant d'avance pour l'attention portée à ce qui précède, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées.



Arnaud Nicolay

Secrétaire général

PRO VELO Région
Lausanne

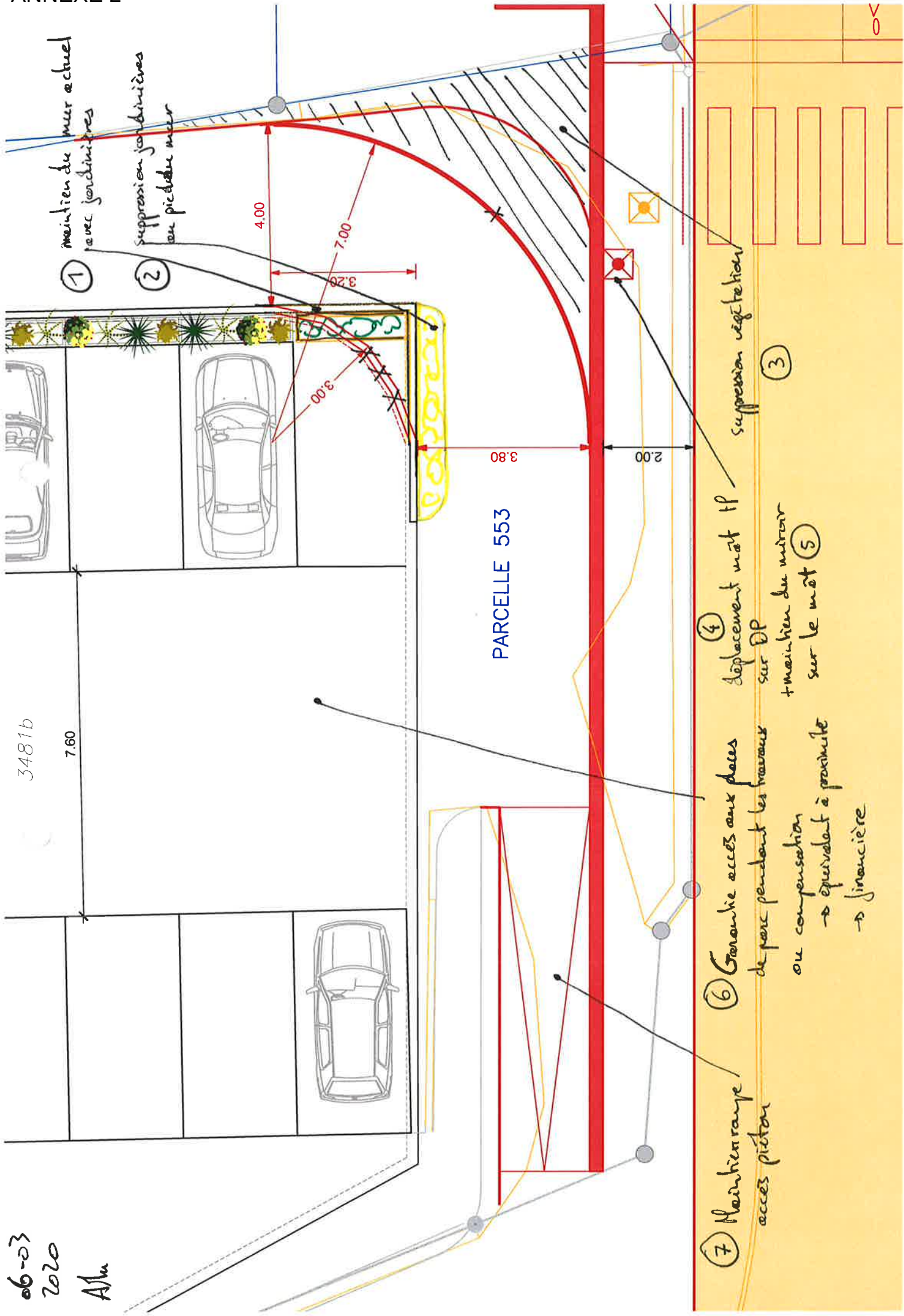


Tristan Cordonier

Membre du Comité
PRO VELO Région
Lausanne

Copies :

- Fabian Schwab, guichet vélo, Etat de Vaud



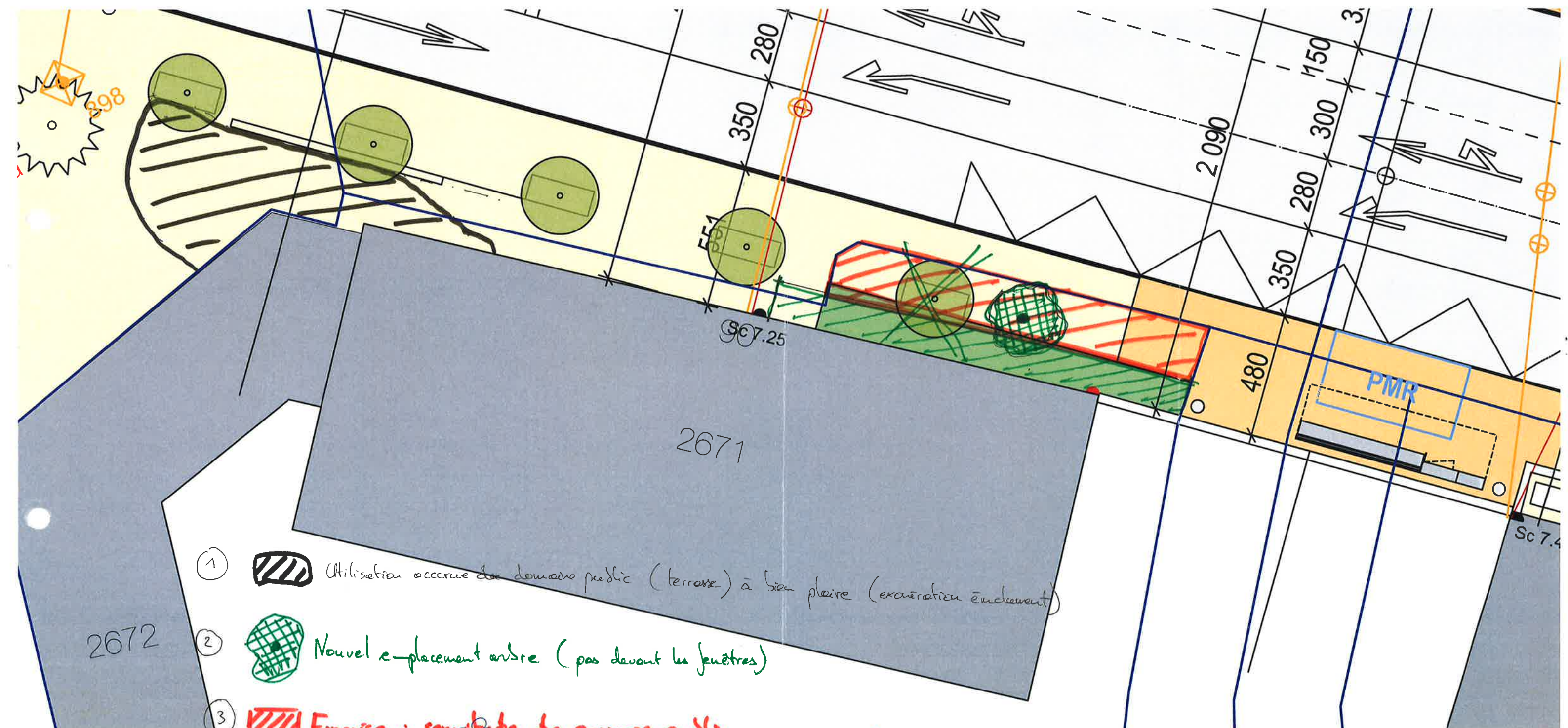
06-03
2020
Ahu

Plan d'intention - PP7, parcelle 633

Pully, le 07-11-2019

Alexandre Machu
 Maria José de Oliveira
 Nargot Perros
 Evelyne Samarati

[Signature]
[Signature]



- ①  Utilisation occasionnelle des domaines publics (terroirs) à bien pleins (excavation échantillonnage)
- ②  Nouvel e-placement arbre (pas devant les fenêtres)
- ③  Emprise : servitude de passage public avec plan d'élargissement pour prévenir les tâches d'humidité sur la façade.
- ④  Jardin, planté avec une haie "dense" (ex: Laurel), hauteur max: bord de fenêtre, clôturé d'un muret ou treillis d'une hauteur max. de 30cm (empêcher intrusion animaux)